

Communes	Zones désignées reconnues à forte affluence de public
Ensemble du département	- Les marchés forains en plein air.
Ensemble du département	<ul style="list-style-type: none"> - Les abords des établissements scolaires de tous niveaux - Les abords des établissements d'enseignement supérieur - Les abords des crèches
Saint-Denis	<ul style="list-style-type: none"> - Rue du Maréchal-Leclerc - Le carré cathédrale comprenant la ruelle Edouard et la ruelle Saint-Paul
Sainte-Marie	<ul style="list-style-type: none"> - Rue de la République et Rue montée des Veuves, dans le centre-ville. - Rue Fleur de Jade, quartier de Beauséjour. - Rue Roger Payet, partie comprise entre le giratoire de l'église de Rivière des pluies et le giratoire des danseuses.
Bras-Panon	<ul style="list-style-type: none"> - Place Michel Debré, - Place de la Mairie, - Place du 20 décembre. - Champ de foire y compris le marché bio.
Salazie	- Centre-ville d'Hell-Bourg (placette artisanale d'Hell-Bourg, rue du Général de Gaulle).
Cilaos	<ul style="list-style-type: none"> - Rue du Père Boiteau, - Place de la Mare à Joncs.
Petite-Île	<ul style="list-style-type: none"> - Le site du Domaine du Relais. - Site de Grand'Anse.
Saint-Paul	<p><u>Saint-Paul ville</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Suffren, - Rue du Commerce, - Rue Marius et Ary Leblond, - Front de mer de Saint Paul, portion comprise entre le débarcadère et le Quai Gilbert, - Gare routière, rue Mangalon. <p><u>Saint-Gilles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de La Poste, - Avenue du Général de Gaulle, - Esplanade de Boucan canot, - Esplanade des Roches Noires, - Mail de Rodrigues, <p><u>Plateau Caillou</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traversée principale (avenue Paul Julius Bénard), - Place du marché forain jusqu'au Parc-en-ciel, - Traversée du Bourg du Guillaume, - Traversée du Bourg de Saint-Gilles-les-Hauts, - Traversée du Bourg de Bois-de-Nèfles, <p><u>La Saline</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Jean Albany, - Rue de La Poste et Place du marché forain, - Rue Prisami (pôle d'échange La Saline), - Parking du lycée de Vue-Belle.